

PHI 8071 Théorie de la connaissance /  
PHI 911a Séminaire en philosophie théorique  
Proposition initiale automne 2021  
Alain Voizard

### *La connaissance probable.*

Depuis qu'on a attribué à Platon (*Théétète*) la définition de la connaissance comme *croissance vraie justifiée*, celle-ci a été retenue comme approximativement correcte et, du moins en pratique, utile. Écorchée au passage par le problème de Gettier et ses variants, des adaptations et des variations autour de cette définition ont été défendues. Cette définition présuppose une distinction claire entre *croire* d'une part, et *savoir* de l'autre. On *sait* que le soleil se lève à l'Est, mais on *croit* qu'il fera beau demain. Ainsi conçue, la connaissance ne laisse pas place à l'erreur. Marie peut *croire* que la Lune est faite de fromage vert, mais elle ne peut pas le *savoir*; elle peut aussi *croire* que son billet de Loto est gagnant, mais elle ne peut le *savoir* avant le jour du tirage même si, d'aventure, la chose s'avérait alors. Ainsi conçue, cette (esquisse de) théorie représentationnaliste de la connaissance lie presque analytiquement la connaissance à la vérité.

Il existe un grand nombre de théories rivales de la connaissance et de la vérité sur le marché des idées. J'aimerais en examiner une qui sait relâcher aux jointures les contraintes extrêmement fortes qu'impose la théorie dite platonicienne. Il s'agit d'une version assez radicale du probabilisme, une famille d'approches selon lesquelles toute croyance n'est pas vraie ou fausse, mais plus ou moins probable. Dans ce modèle, toute croyance se laisse projeter sur une échelle de 0 à 1 (l'intervalle fermé  $[0, 1]$ ) à l'aide d'une fonction de probabilité (subjective). La contradiction ( $\perp$ ) a ici une probabilité de 0, la tautologie (T) une probabilité de 1; toutes les autres croyances (propositions/états factifs) se voyant attribuer une probabilité intermédiaire. Ainsi modélisée, la connaissance se présente comme l'ensemble des croyances auxquelles on a attribué une mesure de probabilité. L'*opinion* d'un agent épistémique est représentée par un instantané de l'ensemble de ses croyances à un temps donné (son *état épistémique* à  $t$ ) et l'évolution de ses croyances n'est autre que la dynamique de ses états épistémiques modifiés au fil du temps. Bref, il sera question d'une logique de la croyance partielle.

Pour donner vie à la théorie, nous examinerons quelques applications pratiques particulières : des exemples tirés de la théorie (évidentielle classique) de la décision rationnelle d'une part et, d'autre part, sur le profilage, le racisme et la preuve judiciaire. Ces trois dernières applications seront examinées surtout à partir du récent livre de Sarah Moss (2018) *Probabilistic Knowledge*, Oxford UP.

Il existe une multitude de manières d'aborder et de couvrir la matière proposée. La méthode à retenir (j'en proposerai trois) sera déterminée au cours de la première séance selon les intérêts et la formation antérieure des participants. Le calendrier détaillé des séances et des exposés qui découlera de ce choix sera aussi présenté en début de semestre.

Ce séminaire ne présuppose aucune connaissance en théorie des probabilités, en mathématique ou en logique. Les quelques outils formels qui seront utilisés seront dans tous les cas expliqués par le menu.

Auteurs abordés : A.N. Kolmogorov, B. De Finetti, K. Popper, H. Leblanc, P. Gärdenfors, H.E. Kyburg, R.C. Jeffrey, B.C. van Fraassen, T. Williamson, S. Moss.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

**Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

#### **Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel**

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré et consiste en une pression indue exercée sur une personne, soit pour obtenir des faveurs sexuelles, soit pour ridiculiser ses caractéristiques sexuelles.

La Politique n° 16 identifie, notamment, les comportements suivants comme des violences à caractère sexuel :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;

- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

**Pour plus d'information :**

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique\\_no\\_16\\_2.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf)

**Pour obtenir du soutien :**

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

[harcelement.uqam.ca](http://harcelement.uqam.ca)

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514 987-0348

[calacs@uqam.ca](mailto:calacs@uqam.ca)

[trevepourelles.org](http://trevepourelles.org)

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :

514 987-3185

Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :

514 987-3131

## **Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap**

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_44.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf)

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300

Par téléphone : 514 987-3148

Courriel : [situation.handicap@uqam.ca](mailto:situation.handicap@uqam.ca)

En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>